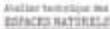




Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze 6 décembre 2012, Maringues







[De retour européen](#)
[Le Val d'Allier dans le 63](#)
[Partenaires](#)

Le Val d'Allier dans le 63

- Val d'Allier Aiguin
- Zones alluviales de la confluence Dore-Allier
- Val d'Allier St-Yorre - Joze

Actualité sur le Val d'Allier dans le 63

Natura 2000 sur la rivière Allier et ses principaux affluents dans le Puy-de-Dôme

La dynamique fluviale, indispensable au bon fonctionnement des rivières

Les accumulations de sédiments et les émissions de berges sont les ajustements naturels et nécessaires de la rivière aux fluctuations naturelles de débit et constituent la dynamique fluviale. Les nombreux prélèvements de sédiments et arrachement de berges sur l'Allier ont créé un déficit au transport sédimentaire, obligeant la rivière à éroder le fond de son lit et ainsi à s'ensabler. Cette incision du lit a pour effets prévisibles l'abaissement de la nappe alluviale, et donc la réduction de la ressource en eau potable, la banalisation des reliefs naturels et la fragilisation des ponts.

L'Allier, rivière sauvage

L'Allier et ses principaux affluents ont été reconnus d'intérêt européen de par la présence de nombreux habitats et espèces, témoins du bon fonctionnement des rivières. En effet, ces secteurs de cours d'eau ont connu dans le passé une dynamique fluviale relativement active, et ont donc permis aux espèces qui y vivaient de prospérer. Les aménagements réalisés au cours des dernières décennies ont entraîné une réduction de la dynamique fluviale, et donc la réduction de la ressource en eau potable, la banalisation des reliefs naturels et la fragilisation des ponts.



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement



Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze 6 décembre 2012, Maringues



Ordre du jour

- Bilan des actions 2012

- Mesures agro-environnementales (MAET)
- Charte Natura 2000
- Autres actions d'animation
- Actions de gestion
- Actions de communication/sensibilisation
- Suivis

- Perspectives 2013

- Appel à candidatures pour le portage du site par une collectivité et la présidence du comité de pilotage par un élu

- Questions diverses



Les sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier

Légende :

-  Périmètre du site Habitats
Confluence Dore-Allier
-  Périmètre du site Oiseaux
Val d'Allier St-Yorre - Joze

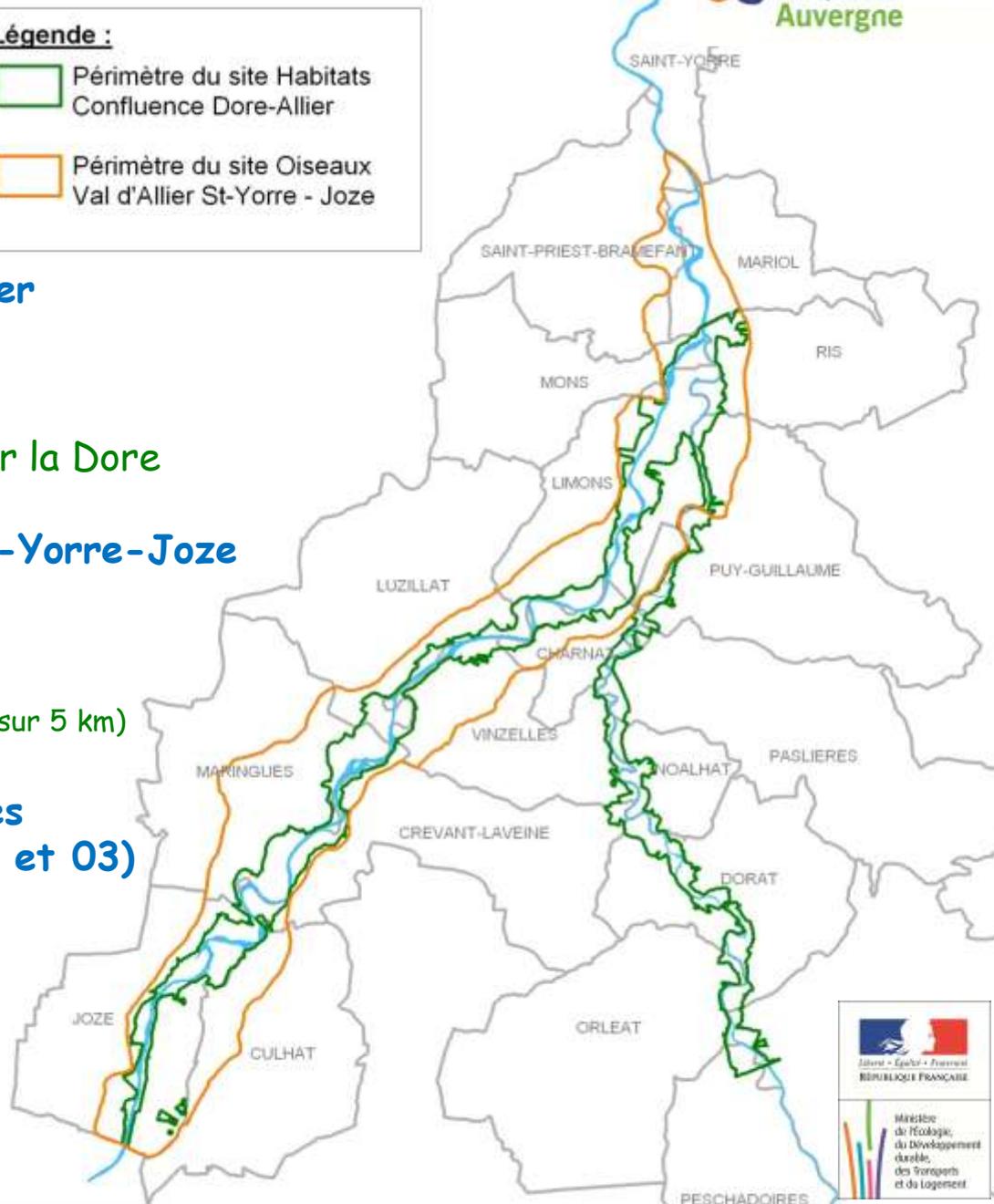
**Le site Natura 2000 Zones
alluviales de la confluence Dore-Allier
(Directive Habitats - FR 830 1032)**

- 2 401 ha
- 29 km de rivière Allier et 26 km pour la Dore

**Le site Natura 2000 Val d'Allier St-Yorre-Joze
(Directive Oiseaux - FR 831 2013)**

- 5 640 ha
- 35 km de rivière Allier (Dore concernée sur 5 km)

**Près de 6 300 ha pour les deux sites
20 communes concernées (dépts. 63 et 03)**



Bilan des actions 2012

Mesures agro-environnementales territorialisées



Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)

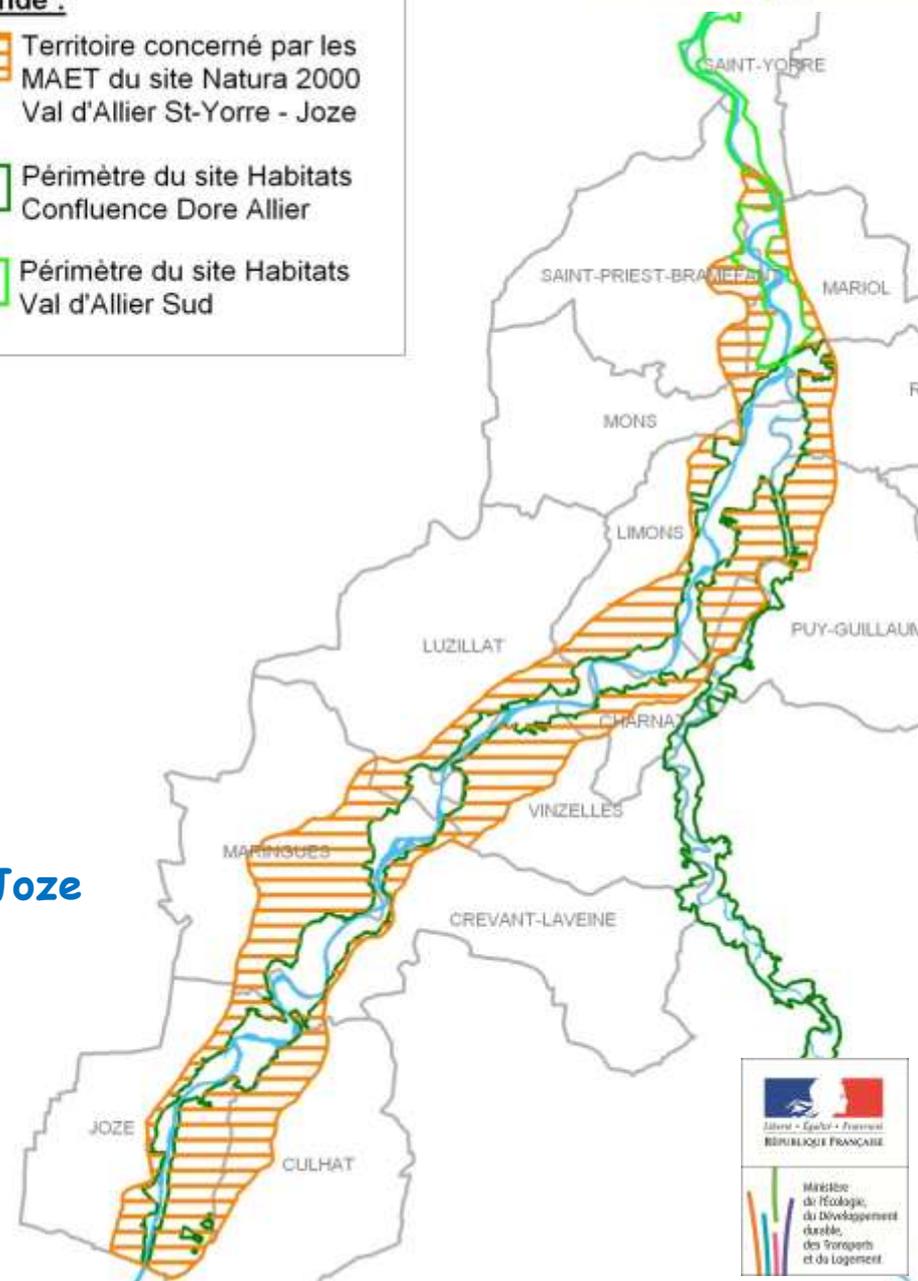
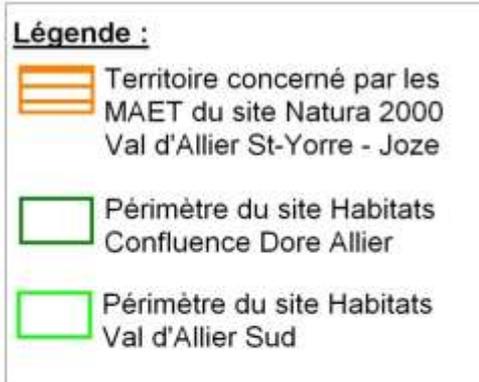
- à l'attention des exploitants agricoles
- des aides financières sur 5 ans pour des pratiques agricoles favorables aux habitats et espèces d'intérêt européen

Le site Natura 2000 Zones alluviales de la confluence Dore-Allier (Directive Habitats - FR 830 1032)

- surface agricole = 380 ha
- essentiellement des prairies

Le site Natura 2000 Val d'Allier St-Yorre-Joze (Directive Oiseaux - FR 831 2013)

- surface agricole totale = 2 860 ha (73 % de cultures, 27 % de prairies)
- dont 2 610 ha éligibles aux MAET (hors site *habitats*)





Mesures agro-environnementales territorialisées des sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier



MAET proposées

Les enjeux agro-environnementaux du site habitats :

- encourager le maintien des prairies permanentes peu ou pas fertilisées ainsi que la reconversion de cultures en prairies
- maintenir les habitats d'intérêt communautaire
- encourager le maintien des haies et arbres

Les enjeux agro-environnementaux du site oiseaux :

- maintenir et restaurer une mosaïque de milieux naturels permettant aux oiseaux d'effectuer tout ou partie de leur cycle biologique



Les MAET sur le site Habitats

- Limitation de la fertilisation des prairies
- Absence de fertilisation des prairies
- Préservation des prairies humides et pelouses sèches
- Préservation de la richesse floristique des prairies de fauche
- Création d'un couvert herbacé
- Entretien des haies
- Entretien d'arbres isolés ou en alignement

Les MAET sur le site Oiseaux

- Limitation de la fertilisation des prairies
- Absence de fertilisation des prairies
- Création d'un couvert herbacé
- Création d'un couvert non récolté
- Entretien des haies
- Entretien d'arbres isolés ou en alignement



Mesures agro-environnementales territorialisées des sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier



Démarche

- févr. 2011 : → envoi d'un courrier d'information à 135 agriculteurs
 - organisation d'une réunion d'information des agriculteurs en partenariat avec la Chambre d'agriculture le 18 février 2011 à Crevant-Laveine (45 participants)
- mars 2011: projet MAET présenté à la Commission Régionale Agro-environnementale (CRAE) mais ajourné faute de reconsultation réalisée sur le périmètre Natura 2000
- avril 2011 : agriculteurs candidats informés du décalage du dossier
- automne 2011 : reconsultation des collectivités sur périmètre modifié lors de la réalisation du document d'objectifs → validation du périmètre Natura 2000
- janv. 2012 : validation du projet MAET par la CRAE avec un objectif de 357 ha et un budget de 210 000 €
- printemps 2011 & 2012 : réalisation des diagnostics d'exploitation avec l'AER Puy-de-Dôme
- mai 2012 : dépôt des dossiers MAET par les agriculteurs lors de leur déclaration PAC



AER
Puy-de-Dôme
Alpha

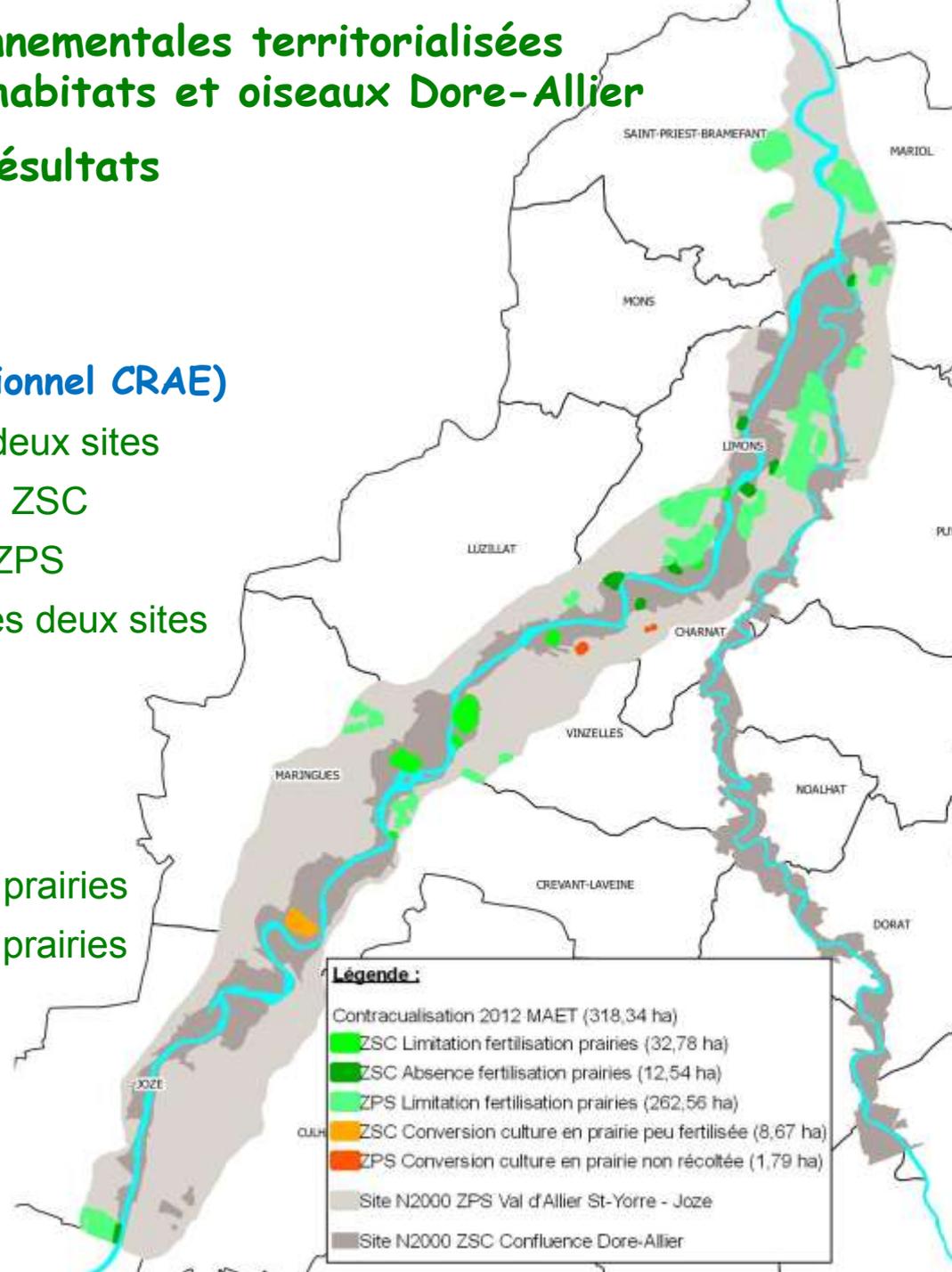




Mesures agro-environnementales territorialisées des sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier

Résultats

- 14 exploitations ont contractualisé
- 318,34 ha engagés (89 % du prévisionnel CRAE)
 - 11 % de la surface agricole des deux sites
 - 14 % de la surface agricole de la ZSC
 - 9 % de la surface agricole de la ZPS
 - 27 % de la surface en prairies des deux sites
- **Détail des MAET contractualisées :**
 - 93 % limitation de fertilisation
 - 4 % absence de fertilisation
 - 3 % reconversion de cultures en prairies
 - pas de contractualisation sur les prairies de fauche de la Dore
 - pas de contractualisation sur les haies et arbres





Bilan des actions 2012

Charte Natura 2000



CHARTER NATURA 2000

Sites FR 830 1032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » et FR 831 2013 « Val d'Allier Saint-Yorre / Joze »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :
(Cocher les milieux sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

ENGAGEMENTS

Rappel : les activités de chasse et de pêche sont exclusivement encadrées par la législation départementale. Le réseau Natura 2000 n'induit aucune réglementation supplémentaire pour leur pratique.

Le document d'objectifs du site Natura 2000 est le document référence. Il est consultable dans les mairies des communes concernées par le site ainsi que sur le site Internet de la Dreal Auvergne.

La structure animatrice fournira, dans la mesure des données disponibles, aux propriétaires les cartographies de localisation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire lorsque cela est nécessaire à la mise en œuvre et au respect des différents engagements souscrits.

TOUS MILIEUX

Engagements soumis à contrôles

Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site, en particulier la protection des espèces d'intérêt communautaire (cf. liste des espèces en annexe 1).

Point de contrôle : Contrôle sur pièces, absence de procès verbal.

Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire ou mandataire.

Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informerera préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations. L'accès à la parcelle se fait aux risques et périls des personnes. En cas d'incident, la responsabilité civile du propriétaire ne pourra être engagée. Seule la responsabilité de la structure que représente l'intervenant sera engagée.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.

Informer et associer préalablement la structure animatrice en cas de mise en place de projets et travaux d'aménagement touristique et de loisirs.

Point de contrôle : Contrôle de la réalisation de projets ou aménagements sur place, correspondance et bilan d'activités annuel de la structure animatrice.

Limiter les espèces végétales exotiques envahissantes en :

- n'introduisant pas sur le site d'espèce végétale envahissante ;
- ne mettant pas à nu le sol lors du fauchage/coupe de la végétation sur les rives et bords de chemins ;
- préservant les strates herbacées et arbustives en milieu forestier et en ripisylve.

En dehors des prescriptions réglementaires relatives aux espèces végétales exotiques envahissantes, consulter la structure animatrice et suivre ses prescriptions en cas d'intervention visant à lutter contre leur propagation (cf. liste en annexe 2). Proscrire toute lutte chimique.

Un outil basé sur le volontariat

- ✓ à l'attention des propriétaires ou titulaires de droits sur les terrains du site
- ✓ un engagement volontaire sur un code de bonnes pratiques pour 5 ans
- ✓ une possibilité d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti

Envoi de la charte et d'une plaquette d'information à 1 806 propriétaires en nov. 2011

- tous les propriétaires >1000 m² informés
- 37 contacts de retour (2 %)



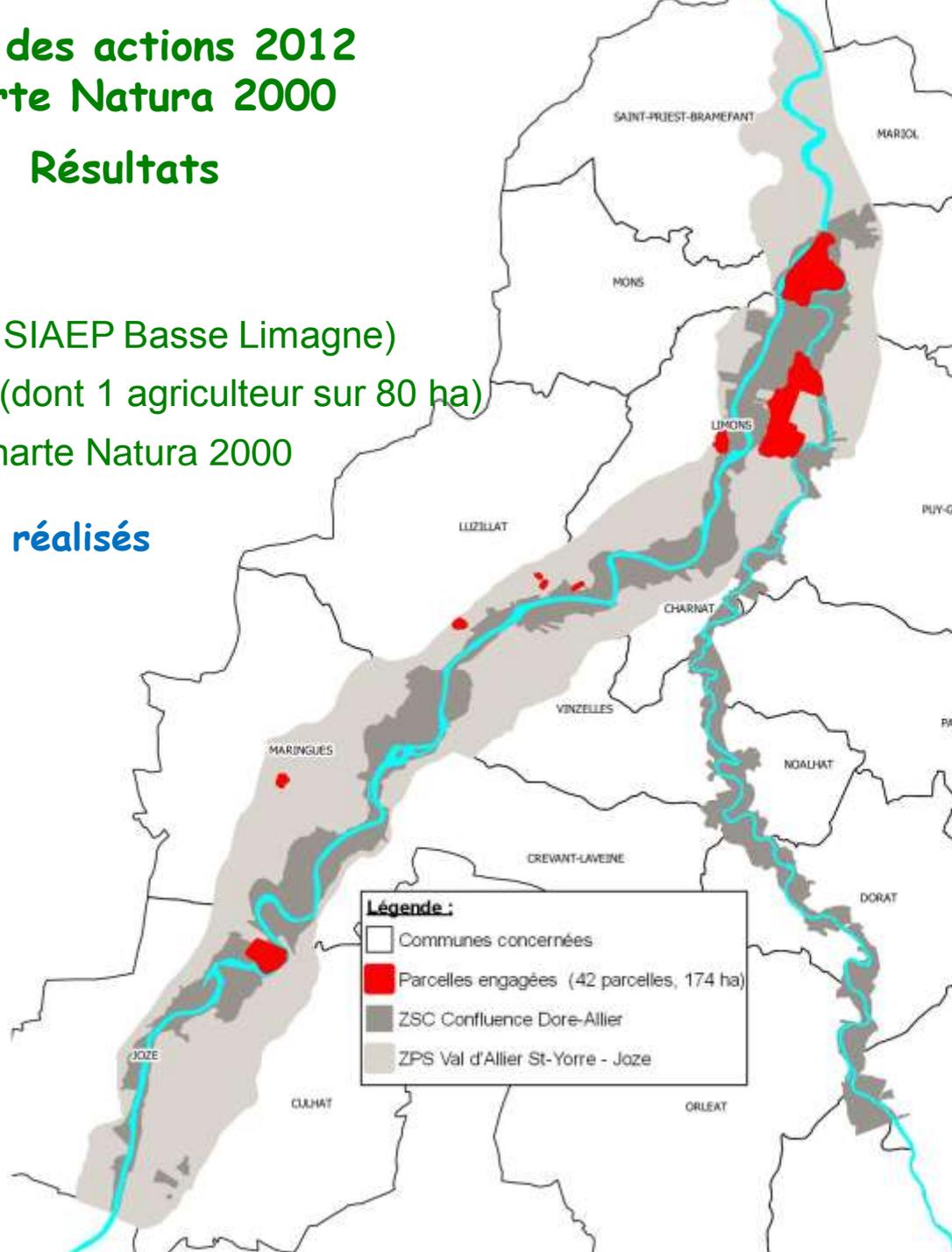
Bilan des actions 2012 Charte Natura 2000

Résultats

- 7 chartes signées sur 175 ha

- 2 collectivités sur 86 ha (CG63, SIAEP Basse Limagne)
- 5 propriétaires privés sur 89 ha (dont 1 agriculteur sur 80 ha)
- 3 % de la surface éligible à la charte Natura 2000

- 15 dossiers d'adhésion à la charte réalisés sur 46 ha en attente de retour (dont Ville de Thiers)





Bilan des actions 2012

Autres actions d'animation



Préparation d'un contrat Natura 2000 pour la reconversion de plantations en forêt alluviale

Objectifs :

→ proposer aux principaux propriétaires de peupleraie la possibilité de les reconvertir en forêt alluviale dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (conjoint avec le site Val d'Allier Alagnon)

Démarche engagée :

- Courrier envoyé en 2011 à 62 propriétaires
- Contact et appui technique en 2011 auprès de 7 propriétaires (sensibilisation sur les bonnes pratiques)
- Signature en 2012 d'une convention de gestion de 10 ans avec un propriétaire privé sur 1 ha d'ancienne plantation à Vinzelles
- Réalisation d'une note de gestion en vue de l'élaboration du contrat

Perspectives:

- Dépôt du contrat Natura 2000 début 2013





Bilan des actions 2012 Autres actions d'animation



Concertation, suivi, mise à disposition des données

Objectifs :

→ suivre et mettre en cohérence les procédures, projets et études d'incidences avec les enjeux Natura 2000

Procédures et projets concernés en 2012 :

- ENS Bec de Dore (CG63 / LPO Auvergne) : révision du plan de gestion
- Contournement routier sud-ouest de Vichy (CG 03)
- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (Réunion locale "Val d'Allier")
- Référentiel typologique et fonctionnel des habitats du Val d'Allier (CBNMC) : présentation et suites en termes de cartographie et suivi des habitats
- Fermeture accès véhicule aux grèves de l'Allier sous le pont de Ris (concertation DDT63 et LPO Auv.) → fermeture prévue début 2013 par LPO (Plan Loire)
- Fermeture accès véhicule aux grèves de l'Allier vers la boire des Pinots → fermeture prévue début 2013 par LPO si accord de la DDT03 (Plan Loire)
- Prélèvement travertin sur source de Joze par chercheurs université de Paris (analyse isotopes O2 et C)





Bilan des actions 2012

Actions de gestion



Entretien des sources salées de Joze

Objectifs :

→ maintenir l'état de conservation des prés salés (habitat très localisé, dépôts de déchets réguliers)

Débroussaillage et ramassage déchets sur sources salées

Suivi régulier par le conservateur bénévole du site
Bénévole du Conservatoire chargé de surveiller le site

Réalisation et pose d'un panneau d'information

- Rédaction par le conservateur bénévole du site
- Mise en forme et réalisation par la chargée de communication du Conservatoire



© J.P. BRUN



PRÉSERVONS ENSEMBLE

La source carbo gazeuse de l'Ours

L'originalité de cette source salée est liée à son isolement géographique (100 km du littoral), formant un habitat très rare en France connue en Europe. L'équipe salariée et bénévole du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne assure sa préservation.

- Première : Secours des eaux de Vichy
- Historique : inscrite pour sa traversée jusqu'en 1961.

La flore halophyte à Joze

- Cierge maritime
- Cresson maritime
- Cier de Joze
- Cier de Joze
- Cier de Joze

De l'eau et des bulles

Le CO₂ est une énergie naturelle (non réglementée) qui, à l'instar d'un gaz, est constitutive du cycle de l'eau. Les chlorures et le sodium sont sous la pression du cycle naturel. Lorsque les gaz sont libérés, ils forment des bulles (eau minérale) et forment le sel.

g/l	Cl	Na	Fe
mg/l	mg/l	mg/l	mg/l
64	211	730	1,66

Conductivité physique électrique (µS)

La teneur en sel est importante. Les chlorures de calcium forment le sel marin (sable calcareux blanc) et forment le sel.

L'habitat est inscrit au

ACTIONS CONSERVATOIRE

Le site est inscrit au registre des zones protégées de la France. Le site est inscrit au registre des zones protégées de la France. Le site est inscrit au registre des zones protégées de la France.

UN PATRIMOINE REMARQUABLE A PARTAGER

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN) est un organisme public à but non lucratif. Il est financé par le département de l'Auvergne et le Conservatoire national des espaces naturels de France.

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est un organisme public à but non lucratif. Il est financé par le département de l'Auvergne et le Conservatoire national des espaces naturels de France.

Information : 03 20 00 00 00 (du lundi au vendredi) - 03 20 00 00 00 (du samedi au dimanche) - 03 20 00 00 00 (du dimanche au mardi)





Bilan des actions 2012

Actions de communication/sensibilisation

Animations

Objectifs :

→ informer et sensibiliser le public, les riverains, les scolaires sur la biodiversité et les enjeux Natura 2000

Animations scolaires avec l'école de Joze :

animations auprès de 2 classes (56 élèves) de l'école élémentaire de Joze (réalisation LPO Auv.)

- 1^{ère} séance en classe sur le fonctionnement d'une rivière
- 2^{ème} séance sur le val d'Allier

Sortie grand public en partenariat avec la Communauté de communes Entre Dore et Allier (18 juillet 2012)

animation sur le val d'Allier à Culhat avec ~ 30 participants (réalisation LPO Auv.)

Conférence au Point Info Tourisme de la Communauté de communes Entre Dore et Allier (1^{er} sept. 2012)

Conférence sur l'Allier avec 6 participants





Bilan des actions 2012

Actions de communication/sensibilisation



Réalisation du site Internet

<http://val-allier-63.n2000.fr>

Objectifs :

- présenter la démarche et les sites Natura 2000 du val d'Allier dans le Puy-de-Dôme
 - ZSC Val d'Allier Alagnon
 - ZSC Zones alluviales de la Confluence Dore-Allier
 - ZPS Val d'Allier St-Yorre - Joze
- apporter les informations techniques aux acteurs locaux (élus, propriétaires, agriculteurs, usagers,...)
- apporter les données des documents d'objectifs aux bureaux d'étude, étudiants,...
- utilisation de la pépinière de sites web Natura 2000 de l'ATEN (cohérence avec autres sites Natura 2000 et notamment <http://val-allier-03.n2000.fr>)

Atelier technique des ESPACES NATURELS

Chercher dans ce site :

Un réseau européen

Le Val d'allier dans le 63

Participer

Accueil > Le Val d'allier dans le 63

Natura 2000 sur la rivière Allier et ses principaux affluents dans le Puy-de-Dôme



Le Val d'allier dans le 63

► Val d'Allier Alagnon

► Zones alluviales de la confluence Dore-Allier

Espaces

Habitats

Document d'objectifs

► Val d'Allier St-Yorre - Joze

Accueil > Le Val d'allier dans le 63 > Zones alluviales de la confluence Dore-Allier > Habitats

Les habitats d'intérêt communautaire de "Dore-Allier"

La cartographie des habitats réalisée a permis de mettre en évidence que la surface totale des habitats concernés par l'annexe II de la directive habitats représente plus de 39 % de la surface totale du site.

Habitat	Superficie en ha	% du périmètre	Téléchargez la Fiche Habitat
Prés salés intérieurs (1340)**	0,18	0,01	Fiche Habitat
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoetes-Juncetea</i> (3130)	ponctuel	ponctuel	Fiche Habitat
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i> (3150)	8,25	0,34	Fiche Habitat
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> (3260)	0,31	0,01	Fiche Habitat
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri p.p.</i> et du <i>Bidention p.p.</i> (3270)	4,82	0,20	Fiche Habitat

Atelier technique des ESPACES NATURELS



Chercher dans ce site :



Participer

► Chartes

► MAET

► Contrats

► Téléchargements

► Evaluations d'incidences

Accueil > Participer > Téléchargements

Téléchargements

Cartographies :

- localisation des 3 sites sur le Puy-de-Dôme

[110]Val d'Allier Alagnon

- localisation du site sur fond communal [111_locaVAA.jpg]

- Localisation du site sur photo aérienne au 10 000ème (fichier lourd) [112_LocaVAAortho.pdf]

- Localisation du site sur fond IGN au 10 000ème (fichier lourd) [113_LocaVAAign.pdf]

- Fichiers SIG du périmètre (RDF93, formats SHP et MIF/MID)

[114_Perimetre_N2000_VAA.zip]

[120]Zones alluviales de la confluence Dore-Allier

Participer
Chartes
MAET
Contrats
Téléchargements
Evaluations d'incidences
Contacts

Evaluations d'incidences

Les projets susceptibles d'affecter de façon notable les habitats ou espèces d'intérêt communautaire présents dans un site Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation du site Natura 2000.

Le dispositif d'évaluation des incidences repose principalement sur un système de listes d'activités susceptibles d'avoir un impact significatif sur un site Natura 2000 (qu'elle soient basées au sein du périmètre, ou à l'extérieur). Celles-ci énumèrent les « documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installation, de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel » soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

La constitution de ces listes résulte d'une large concertation impliquant l'ensemble des parties prenantes.

1 - La liste nationale

Cette liste comporte 29 items. Sauf mention contraire, les activités figurant dans cette liste sont soumises à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, qu'ils soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000.

Consulter la liste [lien vers http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=12044317AD24594598BF17262C25C3F0.tpdjo17v_3?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000022090291&dateTexte=20110818&categorieClien=id=LEGIARTI000022090291]

2 - Les listes locales

Deux listes :

La première énumère les activités encadrées, c'est-à-dire soumises à autorisation, approbation ou déclaration (hors politique Natura 2000), devant intégrer une étude d'évaluation d'incidences au vu des enjeux du site Natura 2000. Elle est définie par le préfet de département. Cette liste tient compte des enjeux particuliers relatifs au contexte local. C'est la raison pour laquelle les préfets, peuvent définir un champ d'application géographique de ces listes (tout ou partie d'un département, d'un site Natura 2000). Consulter la liste du Puy-de-Dôme [Lien vers http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/AP_liste_locale_EIN_63_cle77ab47-1.pdf]

La seconde liste, qui concerne des activités ne nécessitant jusqu'alors aucune formalité administrative, peut être définie localement. Dans le Puy-de-Dôme, cette liste n'est pas définie.

3 - Clause de sauvegarde

Le recours à un dispositif appelé « **clause de sauvegarde** » peut-être utilisé par l'autorité administrative pour soumettre à évaluation d'incidences tout plan, projet ou manifestation ne figurant pas sur une liste, mais qui serait susceptible de porter



Un réseau européen

Le Val d'allier dans le 63

Participer

Participer

- Chartes
- MAET
- Contrats

Accueil » Participer

Actualités



Bilan des actions 2012

Suivis

Recherche du Sonneur à ventre jaune

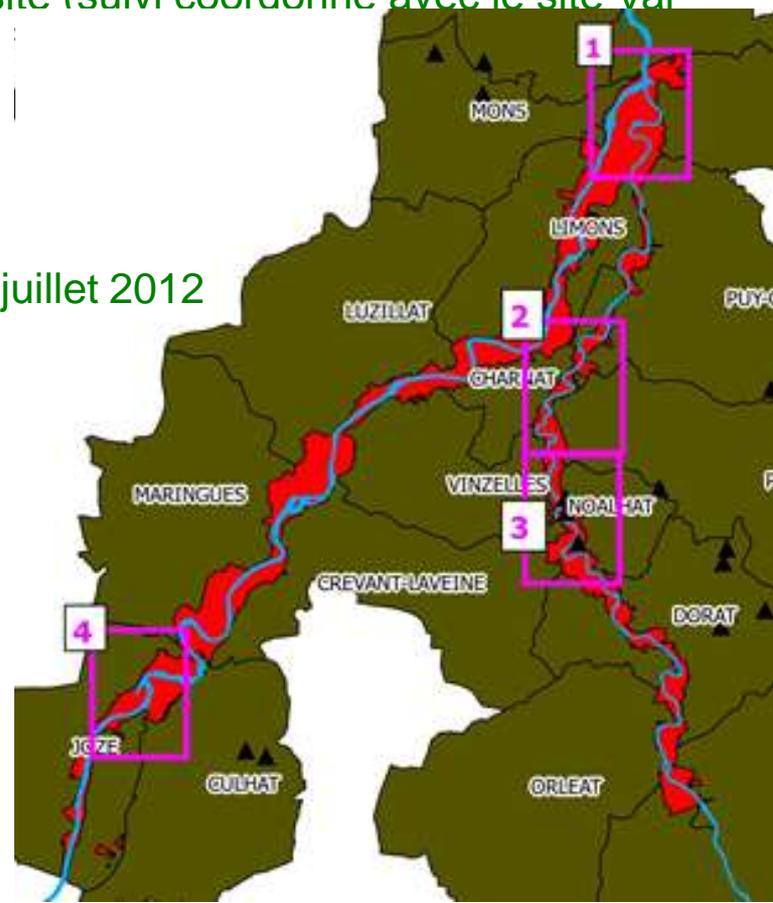
- Espèce de la Directive Habitats, classée vulnérable en France et en Auvergne, en régression
- Données bibliographiques anciennes sur le site Natura 2000 Confluence Dore-Allier

Objectifs :

→ évaluer l'état de conservation de cette espèce sur le site (suivi coordonné avec le site Val d'Allier Alagnon)

Protocole :

- pré-identification des secteurs favorables à l'espèce
- prospections de terrain sur secteurs favorables en juin-juillet 2012



Résultats :

- Sonneur observé sur une seule station à Noalhat en limite extérieure du site N2000

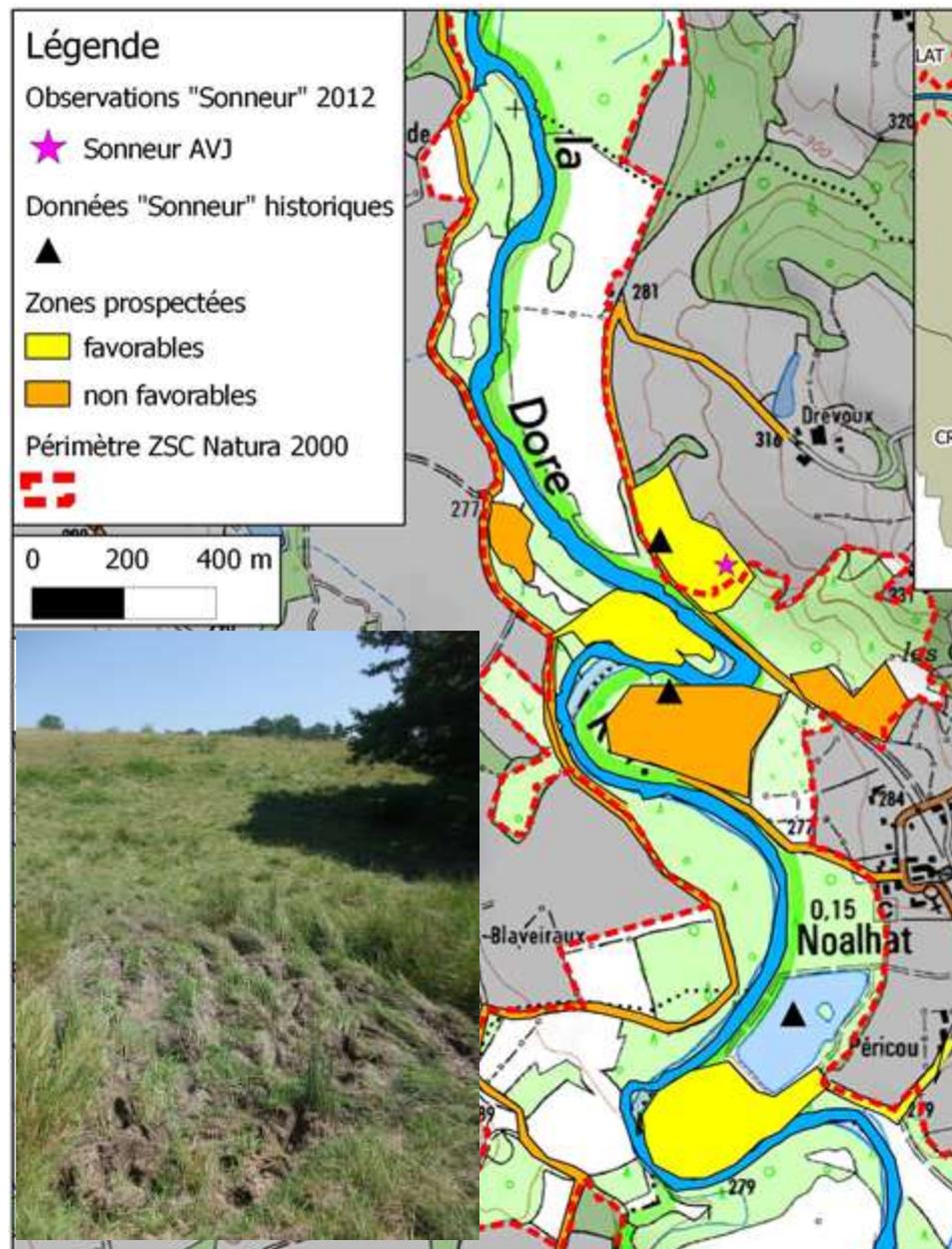
2 individus dans une prairie humide pâturée (habitat = zones piétinées par les bovins et remplies d'eau)

→ présence probable sur le site Natura 2000 (observation à 10 m de la limite du site et à côté de zones favorables dans le site)

- Pour les autres données bibliographiques, Sonneur non retrouvé

→ **Etat de conservation défavorable sur le site N2000**

(Découverte sur le site N2000 Val d'Allier Alagnon d'une population importante en bord d'Allier à Orbeil avec 33 individus comptés)





Actions proposées en 2013 sur les sites Natura 2000 habitats et oiseaux Dore-Allier

- Animation / concertation

- ✓ concertation avec acteurs locaux
- ✓ accompagnement des propriétaires pour l'adhésion à la charte
- ✓ rencontre des élus des communes
- ✓ suivi des projets, procédures et études d'incidences

- Gestion

- ✓ veille annuelle et préventive sur plantes aquatiques envahissantes
- ✓ définition et appui DDT63 sur lutte contre l'Ambroisie sur le DPF

- Communication / sensibilisation

- ✓ suivi du site Internet <http://val-allier-63.n2000.fr/>
- ✓ actions de sensibilisation
 - animations scolaires (collège Puy-Guillaume ?)
 - sortie grand public
 - conférence sur l'Allier à Limons le 5 avril 2013 avec la Communauté de communes Limagne Bords d'Allier, + exposition l'Allier vu du ciel

- Suivis

- ✓ évaluation de l'état de conservation des forêts à bois tendres



Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze 6 décembre 2012, Maringues



Appel à candidatures pour le portage du site par une collectivité et la présidence du comité de pilotage par un élu





Réunion des comités de pilotage des sites Natura 2000 "Habitats" Zones alluviales de la confluence Dore-Allier et "Oiseaux" Val d'Allier St-Yorre-Joze



Questions diverses



<http://val-allier-63.n2000.fr/>

